

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019 à 19H30**

**Présents** : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, J.P.PERROT, B.LAVIRE, T.GEROSIER, A.L. BRUNET, G.PIPAZ, J.C.RUGA, I.RACCURT, C.DUMAS, S.AMEUR, F.BROUSSE, A.BRET.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absente Excusée : M.JEANNEY (Pouvoir G.PIPAZ)

Isabelle RACCURT est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE EAU / DECISION MODIFICATIVE N ° 1**

Voir annexe n°1.

### **BUDGET ANNEXE EAU / TARIF DE L'EAU**

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que le tarif de l'eau n'a pas évolué depuis l'année 2013 soit 1,15 € HT le m<sup>3</sup>. Considérant le budget annexe de l'eau excédentaire, Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de l'eau à 1,15 € HT le m<sup>3</sup>. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 et jusqu'au transfert de la compétence à la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 novembre 2014 accordant l'indemnité de conseil à Monsieur MOISSON Alain, Trésorier Municipal, au taux de 100%. Il présente l'état liquidatif d'un montant de 419,00 € brut soit 379,08 € net dressé par Monsieur le Trésorier portant sur l'indemnité de l'année 2019, Monsieur le Maire souligne que durant cet exercice le Trésorier a participé activement à la gestion de la collectivité. Il propose donc que l'indemnité de l'année 2019 soit allouée au taux de 100 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité au taux de 100 % à Monsieur MOISSON.

### **DEMANDE DE SUBVENTION / RESEAUX D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, une demande de subvention de l'antenne RASED située à l'école de Tramoyes. Cette demande porte sur le financement du fonctionnement du poste de la psychologue scolaire en précisant que si l'Education Nationale rémunère la personne en poste, les frais de fonctionnement incombent aux mairies concernées. La part de chaque commune est définie pour l'année 2019-2020 à 1 € par élève. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention d'un montant de 99,00 € en faveur du RASED.

### **INSTRUCTIONS D'URBANISME (C.GOUVERNEUR)**

#### Permis de construire :

- Monsieur et Madame CHASSEPOT Florian – construction d’une maison individuelle.
- Monsieur et Madame GENELOT Franck – construction d’une maison individuelle.
- Monsieur DURIF Mikaël et Madame SAEZ Dorothée- construction d’une maison individuelle.

#### Permis modificatifs :

- Madame GOUVERNEUR Létitia et Messieurs GOUVERNEUR Michaël et Éric – modification couleur enduit de façades.
- Monsieur et Madame MARTINS BARETTO Frédéric –clôture (muret, portail, portillon).
- PC Monsieur MOTLET Michel – retiré et refusé suite au recours gracieux de Monsieur FRATTA Pierre à l’encontre de l’arrêté de construire.

#### Déclarations Préalables :

- Monsieur FLEURY Grégory – création d’une ouverture.
- Monsieur MECHERI Tamim – construction d’une piscine.
- Mairie de Bressolles – aménagement du parvis de la Mairie et mise en accessibilité.
- Monsieur FOIX Olivier – construction d’une piscine.

Divers : reprise de contact avec Madame GARNIER Aimée concernant l’accès au four de France.

### **COMPTES RENDUS REUNIONS**

Commission cimetière (T. GEROSSEIER I.RACCURT) : souhaiterait installer un panneau d’affichage permettant de diffuser les informations concernant le cimetière communal notamment le règlement en vigueur et la mise en place d’un panneau sur le zéro pesticide.

Réunion ORGANOM : réflexion sur le gaspillage alimentaire à la cantine (A.RACCURT) : différentes pistes de travail ont été présentées, notamment :

- Evaluation de la quantité de nourriture jetée quotidiennement pour travailler sur les quantités livrées, l’appétence des plats etc. la première étape serait la pesée des déchets alimentaires.
- Distribution des restes de mets emballés ou ne nécessitant pas le respect de la chaîne du froid (type compote, biscuits, fruits, pain...) en collaboration avec le périscolaire

Le sujet sera abordé à la prochaine Assemblée Générale de la cantine du RPI.

Contrôle des équipements sportifs et de l’aire de jeux par la société SOELUS (B.LAVIRE) : présence de corrosion perforante sur les cages de foot, la structure toboggan présente un risque d’échardes sur le module. Des travaux vont être réalisés pour rendre ces équipements conformes, en collaboration avec le CSMSB Foot pour les équipements du terrain de sports.

Travaux bâtiments (B.LAVIRE) : Suite à la subvention accordée par la Région dans le cadre du programme Ad’AP le changement des huisseries reste à réaliser à la salle polyvalente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la réunion regroupant les associations de la commune, il a été décidé d’une nouvelle manifestation « la ronde des fours » le 4 juillet 2020 sous forme de circuit gourmand et pour mettre en lumière les fours de la commune. Celle-ci sera animée par les associations de BRESSOLLES.

Une réflexion est engagée sur l’aménagement et l’utilisation de l’ancienne mairie dans le cadre des activités partagées des associations des TRI-COT’AIN, du RAM et de la bibliothèque municipale.

La séance est levée à 21h 05